

EXIGENCES GENERALES EN MATIERE DE CONDITIONNEMENT ET DE LIVRAISON

Ces exigences s'appliquent également aux livraisons de pièces de rechange destinées à tous les ateliers de SNCB Technics.

1. Le fournisseur doit conditionner les articles commandés de manière à ce que ces articles soient livrés selon les exigences de qualité requises.
2. Tous les articles commandés doivent être emballés séparément par le fournisseur. Motif : les articles sont livrés au client par pièce au départ d'un entrepôt central afin d'éviter tout risque lié à la qualité et toute manutention supplémentaire (par ex. reconditionnement) dans le magasin central.

Exception:

- 'Stock à pied d'oeuvre', comme par ex. vis, boulons, écrous, rondelles, clips, bagues en O, ... qui doivent toujours être emballés par quantité demandée;
- Boîtes métalliques, fûts, tubes;
- Tapis, housses de siège, linoleum, ...

3. En règle générale, les fournisseurs doivent fournir les articles en emballage jetable recyclable (par ex. boîtes en carton) aux dimensions les plus optimales possible.

Toutes les livraisons dont les dimensions sont adaptées à une europalette, doivent être effectuées sur palettes recyclables (par ex. Europalette "EUR", EPAL UIC ou sur palette Glitterbox (conteneur en fil d'acier) UIC 435-3) conformément aux spécifications européennes : 80x120cm. L'échange des europalettes a lieu sur place au moment de la livraison. Les commandes livrées sur europalettes endommagées et/ou non conformes peuvent être refusées à la livraison.

Exceptions à la règle ci-avant :

- Si le poids de l'article ou colis < 25 kg, celui-ci ne peut pas être livré sur palettes.
 - Les articles de plus de 120 cm de long doivent être livrés sur une palette jetable en bois robuste appropriée. L'article (ou les articles) ne peut(peuvent) pas dépasser des contours de la palette afin d'éviter tout dommage lors de la manutention.
4. Les autorisations de chargement et de gerbage doivent être apposées de manière visible sur l'emballage.
Si rien ne peut être entreposé sur l'article/boîte, cela doit être clairement indiqué sur l'article/boîte.
 5. Si le poids de l'article ou colis est supérieur à 25 kg, la livraison doit alors s'effectuer sur un support de type europalette ou un support qui doit permettre de déplacer le colis ou l'article à l'aide d'un moyen de transport mécanique.
 6. Tout article ou emballage primaire doit être identifié à l'aide du numéro d'article SNCB et du numéro d'article du fabricant/fournisseur;
 7. L'emballage doit être adapté à la taille de l'article et doit pouvoir en supporter le contenu. Les espaces vides dans le suremballage doivent être entièrement comblés.



8. Si un emballage comporte plusieurs articles, une mention doit alors être apposée sur l'emballage (Par ex. "Mixed box", "suremballage",...)
9. Si un article se compose de plusieurs éléments ou d'éléments détachés, ceux-ci doivent être emballés comme un tout, là où possible. Chaque élément doit être identifié séparément par le numéro d'article SNCB et une numérotation du nombre d'éléments qui composent le numéro d'article (par ex. 1/3, 2/3 et 3/3).
10. Pour les articles spécifiques ou set d'articles, SNCB Technics peut également imposer des supports/emballages adaptés (recyclables ou jetables) au fournisseur. A l'issue de la dernière livraison, ces supports/emballages réutilisables deviennent la propriété de SNCB Technics.
11. Un fournisseur peut également utiliser son propre emballage/support recyclable si celui-ci est approuvé en concertation avec le Service Achats B-FI5 et le service Supply Chain B-TC5. Le Service Supply Chain poursuivra le traitement de la demande avec le Logistique responsable Engineering local.
Cet emballage doit clairement stipuler qu'il s'agit d'un emballage recyclable et le nom du fournisseur ainsi que ses données de contact doivent être apposés de manière lisible sur les emballages vides à renvoyer.
12. L'emballage de divers éléments de kits (kit = regroupement de différents éléments ferroviaire sous un seul numéro d'article) est considéré comme une exigence de conditionnement spécifique et communiqué selon une fiche d'emballage et/ou via le texte de commande d'achat.
13. L'emballage doit être conforme aux règles techniques agréées. Les prescriptions en matière de sécurité du travail et d'environnement s'appliquent à tous les emballages.

EXIGENCES SPECIFIQUES EN MATIERE DE CONDITIONNEMENT

A la demande de SNCB Technics, des exigences spécifiques en matière de conditionnement peuvent également être demandées (voir point 10 des exigences générales en matière de conditionnement et de livraison) afin de par exemple, livrer un set défini d'articles emballés séparément.

MARCHANDISES DANGEREUSES

Lors du transport et du conditionnement de marchandises dangereuses, il convient de suivre et de respecter les directives ADR nationales, européennes et internationales en vigueur.

PRODUITS A DATE DE PEREMPTION

Les produits à date de péremption doivent encore présenter une date minimum de conservation de 6 mois à leur arrivée aux magasins de SNCB Technics. Si à l'arrivée, on constate que leur date de conservation est inférieure à 6 mois, un procès-verbal est rédigé et les produits sont refusés et renvoyés au fournisseur.

DOCUMENTS D'EXPEDITION

a) BON DE LIVRAISON

Chaque livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison et d'une lettre de voiture (CMR) mentionnant les informations suivantes :

- Numéro de document du document d'achat - Format texte et code-barres* (le code-barres est utilisé par l'AC Malines)
- Numéro du bon de livraison - Format texte et code-barres*
- Numéro d'article SNCB - Format texte et code-barres
- Numéro d'article fournisseur/fabricant
- Numéro de batch et date d'expiration (lorsque d'application)
- Description de l'article
- Quantité livrée
- Quantité backorder
- Unité de quantité

Eén leverbon dient fysiek op de buitenzijde van de verpakking te zijn aangebracht en een kopie van de leverbon dient overhandigd te worden aan de receptie logistiek. Een alternatief is dat de leverbon digitaal wordt bezorgd via ASN.

b) LETTRE DE VOITURE (CMR)

- Expéditeur
- Transporteur
- Destinataire
- Date et lieu livraison
- Nombre palettes/colis
- Poids (indiqué en kg)
- Numéro(s) du(des) bon(s) de commande

En cas de livraisons en emballage endommagé et/ou munies d'étiquettes erronées ou sans étiquette, les marchandises seront renvoyées aux frais du fournisseur.

*Code-barres linéaire selon la norme européenne (par ex. Code 128)